



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Convocation et affichage : 06/05/2026
Affichage Procès-verbal :

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 13 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. Joseph LE MEROUR, Mme Sylvie HILAIRET, M Laurent JULIEN, Mme Edith GUELLEC, M. Gilles LE ROY, Mme Sylvie SEVELLEC, M. Thierry BETRANCOURT, Mme Johanne PASQUET, M. Xavier MENESGUEN, Mme Gaëlle PRIOL, Mme Christiane LAGADIC, M. Dominique THOMAS, Mme Marine BROGLIN, Mme Michèle CALVEZ, M. Christian BLAIZE.

Absents excusés : Mme Muriel LE MEROUR donne pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, M. Claude TANIQUO donne pouvoir à M. Gilles LE ROY, M. Bertrand MARTIN donne pouvoir à Mme Johanne PASQUET, Mme Céline DELSART donne pouvoir à Mme Michèle CALVEZ.

Secrétaire de séance : M Laurent JULIEN

Délibération n° 26.32 | 5.2- Fonctionnement des assemblées

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

M le Maire rappelle que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission communale des impôts directs, présidée de droit par le maire, est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs, ou coefficients de localisation).

Le maire rappelle que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat des conseillers municipaux et que dès lors il convient donc de renouveler les membres de la commission.

Il est rappelé que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Il est également rappelé qu'un des commissaires doit être domicilié en dehors de la commune et qu'un agent de la commune sans voix délibérative participe aux travaux de la commission.

Il appartient aujourd'hui au Conseil municipal de dresser une liste de noms dans les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts afin que le Directeur départemental/régional des Finances publiques puisse nommer les commissaires qui seront membres de la commission communale des impôts directs.

Vu L'article 1650 du code général des impôts

Vu l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 qui modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal et qu'il convient donc de renouveler les membres de la commission

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2026

Article 1 : de dresser la liste de noms ci-dessous à soumettre au Directeur départemental/régional des Finances publiques afin soient nommés 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants au sein de la Commission communale des impôts directs.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 M.	LE ROY	Gilles	31/05/1959	1 rue Duguay Trouin - 29570 Camaret-sur-Mer	TF
2 M.	TELLIER	Alain	14/06/1943	26 rue du Golé - 29570 Camaret-sur-Mer	TF
3 MME	VILPOUX (GAULIEZ)	Joelle	24/04/1964	rue du Kreisker - 29570 Camaret-sur-Mer	TF
4 M.	PAGE	Christian	01/02/1959	26 rue de Kerhos- 29570 Camaret-sur-Mer	THRS / TF
5 M.	LE MOIGN	Albert	19/09/1952	168 rue des Caseyeurs- 29570 Camaret-sur-Mer	THRS / TF
6 MME	AUSTIN (EVRARD)	Cécile	10/08/1958	7 place Saint-rémy- 29570 Camaret-sur-Mer	TF
7 MME	PIERRE (GUERMEUR)	Denise	12/04/1957	- 29570 Camaret-sur-Mer6 bsi rue de la Somme	TF
8 MME	LAMILL (GUIVARCH)	Maryvonne	10/04/1952	241 rue de Kerven- 29570 Camaret-sur-Mer	THRS / TF
9 MME	HERRY	Monique	10/10/1953	45 rue de Kerhos- 29570 Camaret-sur-Mer	TF
10 M.	TANIOU	Claude	21/10/1965	11 rue de la Garenne Profonde- 29570 Camaret-sur-Mer	TF
11 MME	HILAIRET (DANIELOU)	Sylvie	26/12/1961	24 rue de l'Armonique- 29570 Camaret-sur-Mer	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	BETRANCOURT	Thierry	19/12/1953	5 chemin de Kersalku- 29570 Camaret-sur-Mer	TF
13 MME	LE MEROUR (GORGE)	Muriel	29/02/1964	218 chemin de Chelazoc- Camaret-sur-Mer	TF
14 M.	JULIEN	Laurent	05/01/1975	16 impasse des Bruyères- Camaret-sur-Mer	TF
15 M.	MENESGUEN	Xavier	06/06/1966	5 rue du Kreisker- Camaret-sur-Mer	TF
16 M.	THOMAS	Dominique	20/09/1955	9 place d'Estienne d'Orves- Camaret-sur-Mer	TF
17 MME	PASQUET (HANON)	Johanne	26/05/1986	43 rue de Kerven- Camaret-sur-Mer	TF
18 M.	MARTIN	Bertrand	23/05/1969	40 quai Gustave Toudouze- Camaret-sur-Mer	THRS / TF
19 MME	LAGADIC (BRUNET)	Christiane	21/11/1948	22 rue de kerhos - Camaret-sur-Mer	TF
20 MME	SEVELLEC (CORNEC)	Sylvie	10/01/1979	20 avenue Busum - Camaret-sur-Mer	TF
21 MME	BROGLIN (BESCOU)	Marine	17/12/1965	783 rue Saint-Pol -Roux - Camaret-sur-Mer	THRS / TF
22 MME	LE MIGNON (PRIOL)	Gaelle	05/03/1989	18bis route du Toulinguet	TF
23 MME	PARCHEMIN (CORIA)	Michéline	05/05/1955	10 impasse de Kerhos - Camaret-sur-Mer	TF
24 M.	GUIBERTEAU	Gérard	25/02/1966	1 allée des chênes- 29570 Camaret-sur-Mer	TF
25 M.	ARNOLD	Gabriel	13/06/1967	57 impasse de Ty ar Guen	TF
26 M.	LABAT	Auguste	02/11/1957	1bis rue de Kerhos	TF
27 MME	CALVEZ (LOUARN)	Michèle	27/12/1950	10 allée Victor salez	TF
28 MME	LE VAILLANT (DAVAIC)	Elodie	30/08/1983	9 rue de la Garenne Profonde	TF
29					
30					
31					
32					

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	LAMILL PERON	Fabienne	urbamaire@camaretsurmer.fr	02.98.27.89.55

Article 2 : de charger le maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Joseph LE MEROUR



Le Secrétaire de séance,
Laurent JULIEN

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.